

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13 631 786,161 DT** et une valeur liquidative égale à **3^D,052** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,25% de l'actif total au 31 décembre 2022, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes:
Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL
Jaouhar Ben Zid

**Bilan Arrêté au 31 Décembre
2022(Exprimé en DinarTunisien)**

		Solde arrêté au	
	Notes	31-déc.-2022	31-déc.-2021
ACTIF			
AC1- Portefeuille titres		10 884 149,729	9 511 267,533
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	9 014 506,408	7 992 752,112
b Obligations et valeurs assimilées	2	1 869 643,321	1 518 515,421
AC2- Placements monétaires et disponibilités		2 767 262,648	2 407 354,002
a Placements monétaires	3	2 104 781,696	1 805 432,066
b Disponibilités	4	662 480,952	601 921,936
AC3- Créances d'exploitation	5	11 492,266	8 376,433
Créances d'exploitation		11 492,266	8 376,433
TOTAL ACTIF		13 662 904,643	11 926 997,968
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS		19 098,668	22 963,565
Opérateurs créditeurs	6	19 098,668	22 963,565
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS		12 019,814	10 976,729
Autres créditeurs divers	7	12 019,814	10 976,729
TOTAL PASSIF		31 118,482	33 940,294
CP1 Capital		13 106 707,156	11 478 759,263
CP1- a Capital	8	13 106 707,156	11 478 759,263
CP2- Somme distribuables	9	525 079,005	414 298,411
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		487 047,695	408 255,612
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		38 031,310	6 042,799
TOTAL ACTIF NET		13 631 786,161	11 893 057,674
Total ACTIF NET ET PASSIF		13 662 904,643	11 926 997,968

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2022 au
31/12/2022(Exprimé en Dinar
Tunisien)

	Note s	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
a Dividendes		383 503,755	329 714,382
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		144 108,831	134 775,312
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	527 612,586	464 489,694
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	175 501,610	147 651,162
Total des revenus de placements		703 114,196	612 140,856
CH1 Charges de gestion des placements	12	-193 021,555	-184 079,948
REVENU NET DES PLACEMENTS		510 092,641	428 060,908
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-23 044,946	-19 805,296
Résultat d'exploitation		487 047,695	408 255,612
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		38 031,310	6 042,799
Sommes Distribuables de l'exercice		525 079,005	414 298,411
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-38 031,310	-6 042,799
Variation des +/- values potentielles sur titres		-272 199,396	228 967,591
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		24 576,947	48 360,226
Frais de négociation de titres		-3 329,484	-5 826,511
Résultat Net de l'exercice		236 095,762	679 756,918

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2022 au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	236 095,762	679 756,918
a Résultat d'exploitation	487 047,695	408 255,612
b Variation des +/- values potentielles sur titres	-272 199,396	228 967,591
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	24 576,947	48 360,226
d Frais de négociation de titres	-3 329,484	-5 826,511
AN 2-Distribution de dividendes	0,000	0,000
AN 3-Transactions sur le capital	1 502 632,725	-1 309 527,882
a Souscriptions	1 623 896,256	476 626,779
Capital	540 064,378	158 012,866
Régularisation des sommes non distribuables	737 929,054	230 677,968
Régularisation des sommes distribuables	345 902,824	87 935,945
b Rachats	-121 263,531	-1 786 154,661
Capital	-40 070,071	-631 623,476
Régularisation des sommes non distribuables	-54 976,750	-855 304,792
Régularisation des sommes distribuables	-26 216,710	-299 226,393
Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 738 728,487	-629 770,964
AN 4-Actif net		
A - en début d'exercice	11 893 057,674	12 522 828,638
B - en fin d'exercice	13 631 786,161	11 893 057,674
AN 5-Nombre de parts		
A - en début d'exercice	3 967 231,840	4 440 842,450
B - en fin d'exercice	4 467 226,147	3 967 231,840
VALEUR LIQUIDATIVE	3,052	2,998
TAUX DE RENDEMENT	1,80%	6,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
31 DECEMBRE 2022

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005.

Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient la ligne de BTA « Juillet 2032 » valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

I. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
Actions et droits rattachés			6 710 092,869	8 580 976,812	62,95%
TN0003400058	AMEN BANK	8 928	235 753,479	232 476,192	1,71%
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	20 678	1 248 869,900	1 158 836,476	8,50%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	39 474	240 001,920	244 738,800	1,80%
TNMSXIDXJE0	ASSURANCES MAGHREBIA VIE NS	78 948	480 003,840	480 003,840	3,52%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	20 782	480 605,842	768 372,886	5,64%
TN0001800457	BIAT	11 689	518 501,030	1 032 232,212	7,57%
TN0002200053	BT	15 182	69 686,354	78 536,486	0,58%
TN0007550015	CITY CARS	3 938	38 108,207	42 136,600	0,31%
TN0007670011	DELICE HOLDING	29 108	390 741,963	374 183,340	2,74%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	27 385	345 584,413	343 407,900	2,52%
TN0007570013	EURO-CYCLES	21 170	374 981,470	538 120,230	3,95%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING (AA)	108 715	607 998,147	753 503,665	5,53%
TN0005700018	PGH	54 542	403 097,564	478 878,760	3,51%
TN0007610017	SAH	55 055	386 344,210	500 064,565	3,67%
TN0001100254	SFBT	76 702	540 391,432	1 032 715,728	7,58%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 984	18 530,627	15 167,680	0,11%
TN0003900107	UIB	21 326	330 892,471	507 601,452	3,72%
Titres OPCVM			427 856,994	433 529,596	3,18%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	523	50 040,117	55 491,346	0,41%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIG	3515	377 816,877	378 038,250	2,77%
Total			7 137 949,863	9 014 506,408	66,13%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif net
	Emprunts des sociétés		1 388 000,000	1 455 907,669	10,68%
TN0004700803	ATL 2019-1	5 000	200 000,000	201 322,082	1,48%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	1 500	60 000,000	60 799,956	0,45%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	72 000,000	73 931,573	0,54%
TN0004201455	CIL 2018-1	1 000	40 000,000	43 243,310	0,32%
TN0007310410	HL 2017-2	500	20 000,000	20 602,192	0,15%
TN0007310501	HL 2018-02	2 000	160 000,000	172 501,917	1,27%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	120 000,000	130 097,096	0,95%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4 000	400 000,000	422 556,055	3,10%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	256 000,000	268 276,217	1,97%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	60 000,000	62 577,271	0,46%
	Emprunts d'Etat		399 225,000	413 735,652	3,04%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	150	129 225,000	134 330,281	0,99%
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	1700	170 000,000	177 153,973	1,30%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	1 000	100 000,000	102 251,398	0,75%
	TOTAL		1 787 225,000	1 869 643,321	13,72%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2022 à 8 925 174,863 DT contre 7 298 849,171 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 626 325,692 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Action	1 416 642,460
Titres OPCVM	121 202,185
Emprunts des sociétés	400 000,000
Emprunts d'Etat et BTA	270 000,000
TOTAL	2 207 844,645

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Action	243 518,953	268 095,900	-	24 576,947
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des Sociétés	338 000,000	-	338 000,000	-
Emprunts d'Etat et BTA	-	-	-	-
TOTAL	581 518,953	268 095,900	338 000,000	24 576,947

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 104 781,696 DT soit 15,44% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif Net
PL 8.27% AB 32J 30-01-2023 D (*)	30/01/2023	32	8,27%	1 200 000,000	1 200 827,000	8,81%
PAT 90J0.200MDT STB 09-02-2023	09/02/2023	90	9,33%	200 000,000	202 085,830	1,48%
PAT 90J0.700MDT STB 19-03-2023	19/03/2023	90	9,37%	700 000,000	701 868,866	5,15%
Total				2 100 000,000	2 104 781,696	15,44%

(*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 1 128 titres BTA 7,2% Février 2027.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE en banque s'élèvent au 31/12/2022 à 662 480,952 DT, soit 4,86% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 11 492,266 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 31 118,482 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 4,72% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 11 492,266 DT contre 8 376,433 DT au 31/12/2021 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 11 492,266 DT.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 19 098,668 DT Contre 22 963,565 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	14 850,299	15 716,249
Dépositaire	4 248,369	7 247,316
TOTAL	19 098,668	22 963,565

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 12 019,814 DT Contre 10 976,729 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Conseil du marché financier (CMF)	1 137,394	1 203,631
CAC	8 528,201	7 829,378
Publication	200,000	200,000
Etat	2 154,219	1 743,720
TOTAL	12 019,814	10 976,729

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital Au 31/12/2021

Montant	11 478 759,263
Nombre des parts	3 967 231,840
Nombre des porteurs de parts	7

Souscriptions Réalisées

Montant	540 064,378
Nombre des parts	540 064,378
Nombre des porteurs des parts entrants	0

Rachats Réalisés

Montant	40 070,071
Nombre des parts	40 070,071
Nombre des porteurs des parts sortants	0

Capital Au 31/12/2022

Montant (2)	11 978 753,570
Nombre des parts (1)	4 467 226,147
Nombre des porteurs des parts	7

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 13 106 707,156 DT détaillé comme suit :

(2)	11 978 753,570
Résultat 2021 capitalisé	414 298,411
Régularisation du résultat 2021 capitalisé	281 654,804
Variation des différences d'estimation	- 272 199,396
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	24 576,947
Régularisation des sommes non distribuables	682 952,304
Frais de négociation des titres	- 3 329,484
Capital au 31/12/2022	13 106 707,156

9. SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 525 079,005 DT contre 414 298,411 DT au 31 Décembre 2021.

Il se détaille ainsi :

Désignation	2 022	2 021
Résultat Distribuable de l'exercice	487 047,695	408 255,612
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	38 031,310	6 042,799
Sommes Distribuables des exercices antérieures	-	-
Sommes Distribuables	525 079,005	414 298,411

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2022 un montant de 527 612,586 DT contre 464 489,694 DT au 31/12/2021, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	383 503,755	329 714,382
Revenus des BTA	4 191,781	4 191,781
Revenus des obligations de sociétés	139 917,050	130 583,531
TOTAL	527 612,586	464 489,694

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 175 501,610 DT contre 147 651,162 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

LIBELLE	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des avoirs bancaires	61 953,885	59 891,849
Revenus des Certificats de Dépôt	-	801,724
Revenus des Placements à Termes	4 781,696	5 432,066
Revenus des Prise en Pension livrée	108 766,029	81 525,523
TOTAL	175 501,610	147 651,162

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2022 à 193 021,555 DT contre 184 079,948 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	163 162,898	152 444,883
Rémunération du dépositaire	29 858,657	31 635,065
TOTAL	193 021,555	184 079,948

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 23 044,946 DT contre 19 805,296 DT au 31/12/2021 ; il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	12 496,435	11 675,400
Publicité et Publication	370,069	200,000
Commissions bancaires	30,344	20,636
Impôts et taxes	9,600	8,400
Honoraires du CAC	10 138,498	7 900,860
TOTAL	23 044,946	19 805,296

II. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,157	0,154	0,092	0,153	0,124
Charge de gestion des placements	- 0,043	-0,046	-0,036	-0,045	-0,046
Revenu net des placements	0,114	0,108	0,056	0,108	0,078
Autres charges d'exploitation	- 0,005	-0,005	-0,004	-0,005	-0,005
Résultat d'exploitation	0,109	0,103	0,052	0,103	0,073
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	0,002	0,01	-0,002	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,118	0,104	0,062	0,101	0,073
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 0,061	0,058	-0,072	-0,027	0,045
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,006	0,012	0,025	-0,103	0,05
Frais de négociation des titres	- 0,001	-0,001	-0,001	-0,002	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	- 0,056	0,068	-0,048	-0,132	0,094
Résultat Net de l'exercice	0,053	0,171	0,004	-0,029	0,167
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,056	0,068	-0,048	-0,132	0,094
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,006	-0,01	0,003	0,004
Sommes non distribuables	- 0,064	0,074	-0,058	-0,129	0,098
Valeur Liquidative	3,052	2,998	2,82	2,816	2,844

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,55%	1,58%	1,56%	1,58%	1,58%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,18%	0,17%	0,18%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,90%	3,50%	2,26%	3,64%	2,51%
Actif net moyen	12 490 211,374	11 658 136,639	10 277 277,648	10 860 871,959	11 235 918,381

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'ATB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT paran.